

## **100€ pour les enfants bénéficiant de la gratuité à la cantine : les familles attendent toujours !**

Communiqué de RESF (Réseau d'Éducation Sans Frontières), du CeM (Collectif des Écoles de Marseille) et du collectif de mamans Les Minots de Noailles

**Jeudi 15 mai 2020**

Le 8 avril 2020, Jean-Claude Gaudin annonce par voie de presse ([article La Provence](#)) qu'il débloque 200 000 € pour accorder une aide de 100€ par enfant scolarisé bénéficiant de la gratuité à la cantine. Cette somme correspond à 20 repas à 5€ pour la période du 16 mars au 4 mai (inclus).

L'alerte au sujet des difficultés prévisibles rencontrées par les familles en situation précaire avait été donnée dès le 20 mars par les associations et collectifs d'entraide et renouvelée à plusieurs reprises ([site du CeM](#)).

**La gratuité à la cantine, n'est pas un luxe !** Elle est attribuée par la mairie pour les allocataires de la CAF dont le QF est inférieur à 157 € et au cas par cas aux familles sans numéro d'allocataire attestant de situation économique semblable. Il est à noter que du fait de démarches administratives compliquées et faute d'accompagnement, certaines familles remplissant tous les critères ne sont pas incluses dans les dispositifs de tarification sociale de la restauration scolaire alors qu'elles y ont droit !

La mairie a donc les noms et les coordonnées des 1956 élèves concerné.e.s. Par conséquent, il semble tout à fait envisageable de contacter correctement chaque famille pour convenir avec elle du dispositif adéquat pour qu'elle puisse bénéficier **au plus vite** de cette aide d'urgence.

Or, la réalité est tout autre ! **Les familles n'ont toujours pas reçu cette somme après 2 mois de confinement.** Pourquoi ?

Certes l'annonce a été tardive, mais malgré tout, force est de constater que la logistique de versement de cette aide n'a pas été anticipée !

D'après ce qui a été annoncé, le versement de la somme doit être effectué par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Il y a quelques jours, des parents concernés ont reçu (enfin !) un SMS de la Mairie pour les informer de leur droit à percevoir les 100 € promis mais leur demandant de fournir un numéro d'allocataire. Cependant, certains de ces parents dont la situation administrative est connue des services municipaux, n'ont pas de n° d'allocataire et ne peuvent donc pas effectuer la démarche proposée !

La CAF et le service de la Mairie contactés nous indiquent qu'en effet ces familles sans numéro d'allocataires sont bien concernées par cette aide mais que le dispositif nécessaire n'est pas encore mis en place : ils y réfléchissent !

Comment est-il possible de faire une telle annonce sans avoir prévu des modalités de versement faciles et accessibles rapidement pour tous les bénéficiaires ? Les familles concernées sont en situation d'urgence pour subvenir aux besoins élémentaires de leurs enfants.

**Il est donc impératif d'effectuer le versement de cette somme de 100€ à toutes les familles d'enfants scolarisés bénéficiant de la gratuité à la cantine sans conditions et sans délais.**

Par ailleurs, parmi ces familles, du fait de la capacité d'accueil réduite des écoles et de la restauration scolaire, beaucoup d'entre elles ne remettront pas leurs enfants à l'école après le 11 mai et continueront à avoir besoin d'une aide alimentaire. M. Gaudin a annoncé que cette aide serait maintenue au moins jusqu'en juin. Il faut en effet que les pouvoirs publics pérennisent les dispositifs de solidarité, les améliorent et les organisent afin que l'entraide ne repose plus essentiellement sur les bénévoles comme cela a été le cas pendant le confinement et dans l'urgence faute de moyens et d'anticipation de la part des institutions.

Enfin, comme nous le réclamons depuis le début de la crise sanitaire, il nous semble nécessaire de prendre en compte également les familles (~15 000) bénéficiant du tarif réduit à la cantine et de leur venir en aide rapidement. La Mairie de Marseille doit prendre conscience de l'aggravation de la précarité causée par le confinement et faire face à sa responsabilité de répondre aux besoins vitaux des habitants. L'ensemble des signataires de ce communiqué lui a envoyé un courrier (mail et postal) ce mardi 12 mai, reprenant les éléments présentés ici et lui demandant une réponse rapide... que nous n'avons toujours pas.

**RESF 13, CeM, les Minots de Noailles, Conseil Citoyen du 1/6, Groupe de veille de la Busserine, CHO3, MRAP13, LDH Marseille, Collectif 5 Novembre, SQPM, Réseau Hospitalité, Réseau Hospitalité Psychique, Collectif mémoires en marche, MPE13, SNUIPP-FSU13, FSU13, CGT Educ 13, Sud Educ 13, CNT-SO 13, CGT des Territoriaux et ICT Ville de Marseille & CAS, APE école des Bergers, APE école Saint Savournin.**